

RCS : CANNES

Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00650

Numéro SIREN : 812 226 140

Nom ou dénomination : 100 FOIS BON

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2017 sous le numéro de dépôt 5385

Formulaire obligatoire (article 53 A

du Code général des impôts)

2015 B 650

5385

Désignation de l'entreprise SASU 100 FOIS BON

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 16

Adresse de l'entreprise 58 avenue DR RAYMOND PICAUD 06150 CANNES LA BOCCA

Durée de l'exercice précédent*

Numéro SIRET* 8 1 2 2 6 1 4 0 0 0 0 1 8

Néant *Exercice N clos le,
30/09/2016

		Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé	(I)	AA			
Frais d'établissement *		AB	1 003	AC 45	958
Frais de développement *		CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG	
Fonds commercial (1)		AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles		AL		AM	
Terrains		AN		AO	
Constructions		AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	1 675	AS	1 675
Autres immobilisations corporelles		AT	15 452	AU	15 452
Immobilisations en cours		AV		AW	
Avances et acomptes		AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
Autres participations		CU		CV	
Créances rattachées à des participations		BB		BC	
Autres titres immobilisés		BD		BE	
Prêts		BF		BG	
Autres immobilisations financières*		BH		BI	
TOTAL (II)		BJ	18 131	BK 45	18 085
Matières premières, approvisionnements		BL	580	BM	580
En cours de production de biens		BN		BO	
En cours de production de services		BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
Marchandises		BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY	
Autres créances (3)		BZ	8 773	CA	8 773
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE	
Disponibilités		CF	477	CG	477
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI	
TOTAL (III)		CJ	9 831	CK	9 831
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations	(V)	CM			
Ecarts de conversion actif*	(VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	27 963	1A 45	27 917
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve	Immobilisations :		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 100 FOIS BON		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA 10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG
	Report à nouveau	DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (3 755)
	Subventions d'investissement	DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 6 244
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO
	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
TOTAL (III)		DR
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 20 047
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 1 625
	Dettes fiscales et sociales	DY
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
Autres dettes		EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
	TOTAL (IV)	EC 21 672
	Ecarts de conversion passif*	(V) ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 27 917
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C 1D 1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 21 672
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 100 FOIS BON

Néant *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
	biens *					FI	
	services *	FG		FH		FL	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FM	
	Production stockée*					FN	
	Production immobilisée*					FO	
	Subventions d'exploitation					FP	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FQ	
	Autres produits (1) (11)					FR	
Total des produits d'exploitation (2) (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	579
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(580)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 709
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*			GA	45
			– dotations aux provisions*			GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	3 755
						GG	(3 755)
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Défauts et charges assimilées (6)					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
		Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Défauts et charges assimilées (6)					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
		Total des charges financières (VI)				GU	
						GV	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(3 755)

**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**

Désignation de l'entreprise SASU 100 FOIS BON

Néant *

				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
		Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
		Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)		
Impôts sur les bénéfices *				(X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(9) Dont transferts de charges			A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9			
	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				Charges exceptionnelles		
				Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
	Charges antérieures			Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 100 FOIS BON							Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		D8	Concédées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				KP	KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	KT		KU 1 675			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW		KX 13 488			
		Matériel de transport*			KY	KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC		LD 1 963			
	Emballages récupérables et divers *				LE	LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours							LJ			
FINANCIÈRES	Avances et acomptes				LK	LL		LM			
	TOTAL III				LN	LO		LP 17 127			
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M		8T			
	Autres participations				8U	8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P	1R		1S			
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1U		1V			
	TOTAL IV				LQ	LR		LS			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	ØH		ØJ 18 131			
CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
			par virement de poste à poste		1		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN	CØ	1 003	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO	LV		1X			
CORPORELLES	Terrains				IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB	MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF			
	Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG	MH	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MK	ML 1 675			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM	MN	MO 13 488			
		Matériel de transport		IV		MP	MQ	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT	MU 1 963			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA	NB			
	Avances et acomptes			NC		ND	NE	NF			
	TOTAL III			IY		NG	NH	NI 17 127			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IØ		M7	ØW				
	Autres participations			IØ		ØX	ØY	ØZ			
	Autres titres immobilisés			II		2B	2C	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières			IØ		2E	2F	2G			
	TOTAL IV			IØ		NJ	NK	2H			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			IØ		ØK	ØL	ØM 18 131			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU 100 FOIS BON</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL	45	EM		EN	45		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PG		PH			
Terrains				PI		PJ		PK		PL			
Constructions		Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
		Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
		Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales., agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG			
		Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO			
		Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU		QV	45	QW		QX					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN		QP		QQ		QR	45				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
		Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
		Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
		Inst. gales, agenc. am. divers	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
		Matériel de transport	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
		Mat. bureau et inform. mobilier	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
		Emballages récup. et divers	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL		NM				NO						
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ						
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations							SP		SR				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 100 FOIS BON

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an				
			1	UL	UM	2	UN	3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations		UP		UR		US				
	Prêts (1) (2)		UT		UV		UW				
	Autres immobilisations financières										
	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 373		2 373				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	6 400		6 400					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTaux		VT	8 773	VU	8 773	VW				
RENOVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	1	A 1 an au plus	2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	1 625		1 625					
Personnel et comptes rattachés			8C								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI	20 047		20 047					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTaux			VY	21 672	VZ	21 672					
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SASU 100 FOIS BON							Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 30/09/2016	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés					WA WB WC XE XW	
	de son conjoint			moins part déductible*		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
Réintérégations prévues à l'article 155 du CGI*							XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					IB		
	- imposées au taux de 0 %					ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR		
Réintérégations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
							TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS							WR		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WU		
	- imposées au taux de 0 %					WW			
	- imposées au taux de 19 %					WH			
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WP			
	- imputées sur les déficits antérieurs					WW			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							XB		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							16		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation)							WZ		
Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							XA		
Majoration d'amortissement*							ZY		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XD		
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF	
	Pôle de compétitivité (44 undecies)		L6	Basin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC		
	Zone franche urbaine (44 octies, octies A)		ØV	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG		
Dédiction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)			XI	XH		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	3 755		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL			
RÉSULTAT FISCAL			BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	XO		
							3 755		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 100 FOIS BON

Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	3 755
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	3 755

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 100 FOIS BON										Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTIONS	Affection aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	ØF			Autres répartitions	ZF					
			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG							
			TOTAL II	ZH							
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7)	YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier)	YR			
	— Effets portés à l'escopette et non échus)	YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES	— Sous-traitance)	YT			
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8)	XQ			
	— Personnel extérieur à l'entreprise)	YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions))	SS	18		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages)	YV			
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES)	ST	3 691		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	3 709
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE)	YW			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS)	9Z			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	
T.V.A. DIVERS	— Montant de la T.V.A. collectée)	YY			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations)	YZ	688		
	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *)	ØB			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *)	ØS			
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés) :							YP			
	— Effectif affecté à l'activité artisanale)	RL			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *)	ZK	%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP						— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 100 FOIS BON

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)				(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**

Désignation de l'entreprise : SASU 100 FOIS BON

Néca

2

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1
(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

30/09/2016

N° SIRET

8 1 2 2 2 6 1 4 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 100 FOIS BON

ADRESSE (voie)

58 avenue DR RAYMOND PICAUD

CODE POSTAL

06150

VILLE

CANNES LA BOCCA

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	
	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	
	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 100 FOIS BON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2016, dont le total est de 27 918 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3 755 euros.

L'exercice a une durée de 16 mois, recouvrant la période du 17/06/2015 au 30/09/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 774 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances moins d'un an	Echéances plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	8 774	8 774	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	8 774	8 774	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détenzione	Nombre de parti compte(s)
I. PERSONNES MORALES		
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 21 673 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant (brt)	Échéances moins d'un an	Échéances plus d'un an	Échéances plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 626		1 626	
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	20 047		20 047	
Produits constatés d'avance				
Total	21 673		21 673	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés	20 047			

Authentifié comme à l'original



100 FOIS BON

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 58 avenue Dr Raymond Picaud

06150 CANNES LA BOCCA

812 226 140 RCS

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 MARS 2017

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2016, s'élevant à 3 755.07 €, de la manière suivante :

- de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant à -3 755.07 €
au compte "Report à Nouveau"

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme à l'original
✓
TC

100 FOIS BON

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000,00 €

Siège social : 58 avenue dr raymond picaud
06150 CANNES LA BOCCA
812 226 140 RCS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MARS 2017

Le soussigné Pascal GARNIER, associé unique et président de la société 100 FOIS BON, a établi, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, le présent rapport sur la situation et l'activité de ladite société durant l'exercice écoulé.

Présentation des comptes

Sont reprises ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 0,00 €.

Le total des charges d'exploitation ressort à 3 755,11 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 45,68 €.

Le résultat d'exploitation ressort à -3 755,11 €.

Le résultat courant avant impôt s'élève à -3 755,11 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 0,04 €.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -3 755,07 €, représentant 0 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

S'agissant du premier exercice social, les résultats présentés ne doivent pas être interprétés comme réellement significatifs de notre activité, compte-tenu de la prise en charge des frais inévitables de démarrage et de lancement.

En fonction des premiers résultats obtenus depuis le début de l'exercice en cours et des moyens mis en œuvre, nous pouvons espérer que le prochain exercice verra se concrétiser nos efforts et permettra de dégager une marge bénéficiaire à la hauteur de nos objectifs initiaux.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un déficit de -3 755.07 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant à -3 755.07 €
au compte "Report à Nouveau"

Dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, je rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Certifie conforme à
l'original

Le président